

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Par arrêté, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

L'enquête publique se déroulera du mardi 29 avril 2025 à 9h00 au vendredi 30 mai 2025 à 17h00.

La commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Marseille est constituée comme suit : M. Alain MAILLIAT (Président), M. Julien LAGIER, M. Jean-Philippe GENDARME, M. Pascal FAUCHER et M. Gilles LABRIAUD (membres titulaires), ainsi que M. Serge SOLAGES (membre suppléant).

Le siège de l'enquête publique est situé à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme – Division Aubagne au 932 Avenue de la Fleuride, Z.I. Les Paluds – 13400 AUBAGNE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://ampmetropole.fr/plu>
 - Sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod1>
 - Sur les postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur les 13 lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier : au siège de l'enquête publique, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, mentionnés dans le tableau ci-après.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod1>
 - Par courrier électronique : enquetepublique-pae-plui-mod1@mail.registre-numerique.fr
- ✓ Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau ci-dessous ;
- ✓ Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (cachet de la poste faisant foi), à : M. Alain MAILLIAT - Président de la commission d'enquête relative à la modification n°1 du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est : BP 48014 – 13567 MARSEILLE Cedex 02 ;
- ✓ Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau ci-après.
- ✓ Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique , consignées dans les registres papier sur lieux d'enquête ou reçues par la commission d'enquête lors des permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod1>

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers :

- Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Aubagne : 932 Avenue de la Fleuride, Z.I. Les Paluds – 13400 AUBAGNE

Autorités compétentes pour statuer et prendre des décisions au terme de l'enquête :

- L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes membres. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

- L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- ✓ Sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.ampmetropole.fr/plu> ;
- ✓ Sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pae-plui-mod1>;
- ✓ A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Aubagne : 932 Avenue de la Fleuride, Z.I. Les Paluds – 13400 AUBAGNE ;
- ✓ En Préfecture des Bouches-du-Rhône : Place Félix Baret – 13006 MARSEILLE ;
- ✓ En préfecture du Var : Boulevard du 112^{ème} régiment d'Infanterie – 83070 TOULON.

Liste des sites d'accueil du public :

LIEUX	ADRESSE	Consultation du dossier et accès au registre d'enquête	Dates et horaires des permanences de la Commission d'Enquête
Métropole Aix-Marseille-Provence Direction Urbanisme Secteur Sud-Est	Division Urbanisme Aubagne : 932 Avenue de la Fleuride ZI des Paluds 13400 AUBAGNE	Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mardi 29 avril 2025 : 9h00 - 12h00 Mercredi 14 mai 2025 : 14h00-17h00 Vendredi 30 mai 2025 : 14h00 – 17h00
AUBAGNE	Services Techniques : 180 Traverse de la Vallée 13400 AUBAGNE	Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mercredi 30 avril 2025 : 8h00 – 12h00 Mercredi 14 mai 2025 : 13h30 – 16h30 Lundi 26 mai 2025 : 13h30 – 16h30

AURIOL	Hôtel de Ville 1 Place de la Libération 13390 AURIOL	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 Mardi : fermeture à 18h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mardi 6 mai 2025 : 13h30 – 18h00 Vendredi 16 mai 2025 : 8h30 – 12h00 Lundi 26 mai 2025 : 13h30 – 17h00
BELCODENE	Hôtel de Ville Avenue du Garlaban 13720 BELCODENE	Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 17h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mardi 6 mai 2025 : 9h00 – 12h00 Mardi 20 mai 2025 : 15h00 – 17h00
CADOLIVE	Hôtel de Ville 1 Place du Comte Armand 13950 CADOLIVE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00 Samedi : 8h30 - 12h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mercredi 7 mai 2025 : 8h30 – 12h00 Jeudi 22 mai 2025 : 14h00 – 18h00
CUGES-LES-PINS	Hôtel de Ville Place Stanislas Fabre 13780 CUGES-LES-PINS	Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 à 17h00 Vendredi : 8h00 – 12h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mercredi 7 mai 2025 : 13h30 – 17h00 Mercredi 21 mai 2025 : 13h30 – 17h00 Mercredi 28 mai 2025 : 13h30 – 17h00
LA BOUILLADISSE	Hôtel de Ville Place de la Libération 13720 LA BOUILLADISSE	Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 – 17h30 Vendredi : 13h30 – 17h30 Dossier numérique Registre papier et numérique	Lundi 19 mai 2025 : 8h00 – 12h00 Mardi 27 mai 2025 : 13h30 – 17h30
LA DESTROUSSE	Hôtel de Ville Place de la Mairie D 96 13112 LA DESTROUSSE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 15h00 à 18h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mercredi 7 mai 2025 : 8h30 – 12h00 Mercredi 21 mai 2025 : 15h00 - 18h00
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	Hôtel de Ville 14 Boulevard de la Gare 13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30 Dossier numérique Registre papier et numérique	Lundi 5 mai 2025 : 8h30 - 12h00 Vendredi 23 mai 2025 : 14h00 – 17h30
PEYPIN	Hôtel de Ville Rue de la République 13124 PEYPIN	Lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h00 -17h00 Vendredi : Fermeture à 16h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Lundi 5 mai 2025 : 13h00 – 17h00 Mardi 20 mai 2025 : 8h30 – 12h00
ROQUEVAIRE	Hôtel de Ville Avenue des Alliés 13360 ROQUEVAIRE	Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30 Dossier numérique Registre papier et numérique	Vendredi 9 mai 2025 : 8h00 – 12h00 Mardi 13 mai 2025 : 13h30 – 16h30
SAINT-SAVOURNIN	Hôtel de Ville 33 Avenue Pierre Dubois de Jancigny 13119 SAINT-SAVOURNIN	Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30 Mercredi : 9h00 – 12h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mardi 6 mai 2025 : 14h00 – 17h30 Mardi 20 mai 2025 : 9h00 - 12h00
SAINT-ZACHARIE	Hôtel de Ville 1 Cours Louis Blanc 83640 SAINT-ZACHARIE	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00 Dossier numérique Registre papier et numérique	Mardi 6 mai 2025 : 8h30 – 12h00 Vendredi 16 mai 2025 : 14h30 - 18h00